

"le vassal de mon vassal n'est pas mon vassal" dissertation

Par **Larc**, le 13/11/2012 à 13:44

Bonjour, j'ai une dissertation à faire en "histoire des institutions avant 1789", bref, pas très important.

Le sujet est "le vassal de mon vassal n'est pas mon vassal", un adage du Moyen-Age.

Pas de problème pour la dissertation en elle même, je l'ai fait en entier. Le problème c'est que ma professeur m'a dit qu'il fallait parler de Suger (en gros elle m'a dit "bah, t'as pas parler de Suger ?")

Quelqu'un pourrait me dire en quoi Suger est important pour cette dissertation ? Merci :)

Par **gregor2**, le 13/11/2012 à 17:55

Bonjour, premièrement je ne le connaissais pas mais ce que je peux en lire en 'cherchant' très succinctement c'est qu'il est à l'origine de la théorie de la pyramide vassalique qui entend mettre le roi à son sommet ...

Par **Larc**, le 13/11/2012 à 18:18

Vraiment ? je fais faire plus de recherche, je n'avais pas vu ça. Merci :)

Par **Larc**, le 14/11/2012 à 15:18

UP, pour la dissertation, est ce qu'on peut parler d'après la suzeraineté (avant la suzeraineté c'est l'adage, mais après la suzeraineté l'adage n'est plus bon puisque le roi peut aussi avoir un lien avec les vassaux de ses vassaux...) ?

Par **Camille**, le 14/11/2012 à 15:59

Bonjour,
[citation]puisque le roi peut aussi avoir un lien avec les vassaux de ses vassaux...

[/citation]

Si on veut. Il me semble que justement, à l'époque féodale, les arrière-vassaux ou vavasseurs se mettaient sous la protection de quelqu'un (un seigneur ou plutôt un prince), ce quelqu'un étant lui-même vassal du roi, mais plutôt pour se protéger du roi, justement.

Le prince servait de "tampon", en quelque sorte et le roi ne pouvait pas l'atteindre (le vassal du vassal) parce qu'il était protégé par ce prince.

Par **Larc**, le **14/11/2012** à **16:11**

Pourtant on m'a expliqué (assez brièvement en fait) que le roi pouvait intervenir sur le vassal de son vassal si celui ci va lui demander (par exemple si le prince commet une faute à travers le contrat vassalique).

Outre cet aspect, tu penses que je devrais parler d'avant et après la suzeraineté (avant = "le vassal de mon vassal n'est pas mon vassal" et après = le roi peut intervenir sur les arrière-vassaux grâce à l'idée de suzeraineté) ou je dois rester dans le contexte de l'adage et donc avant la suzeraineté ?!

Car la prof m'a dit " parle de Suger", mais ça foire tout mon plan vu Suger est celui qui va faire la suzeraineté, or moi je reste AVANT la suzeraineté :S.

Par **Cloooo**, le **18/11/2012** à **15:27**

Bonjour, j'ai le même sujet à traiter, je voulais faire la même chose que toi Larc, en sachant, un avant / après càd mettre dans un premier temps le morcellement du pouvoir et tes terres, avec les vassaux qui font écran entre le suzerains et le vavasseur et le fait que le roi ne réussisse pas à se placer au sommet de la pyramide féodale et dans un deuxième temps parler de l'affirmation et de la légitimation du pouvoir royal ; la suzeraineté. Seulement j'ai peur que ma première partie ne soit que de l'explication de l'adage et ne devrait donc qu'apparaître en introduction.

Un petit conseil ?

Par **Camille**, le **19/11/2012** à **07:54**

Bonjour,

[citation]Pourtant on m'a expliqué (assez brièvement en fait) que le roi pouvait intervenir sur le vassal de son vassal si celui ci va lui demander (par exemple si le prince commet une faute à travers le contrat vassalique).

[/citation]

Qui ça "celui-ci" ? Qui intervient sur qui ? Qui a commis une faute ?

Le vavasseur est protégé du roi par le vassal, mais quand ça tourne mal entre le vavasseur et le vassal, le vavasseur peut en appeler au roi pour régler le litige ? Mais le roi, dans ce cas, agit sur qui et à la demande de qui ?